

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 26 janvier 2009, à 19 h 30, à la mairie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents Messieurs les conseillers :

**Jacques Bourduas, district 1  
Antonio Fortier, district 2  
Gilbert Thomassin, district 4  
Harmel L'Écuyer, district 5  
Raphaël Brassard, district 6**

Est absent Monsieur le conseiller :

**Yvon Hudon, district 3**

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal par le directeur-général et secrétaire trésorier, en date du 23 janvier 2009, entre 13 h et 16 h.

**017-09      Ouverture de la séance extraordinaire**

À 19 h 30, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

**018-09      Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN  
ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – règlement décrétant des travaux d'aménagement de trottoirs dans la municipalité
4. Adoption du règlement n° 577-09 – règlement visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec
5. Autorisation de signature - entente pour l'acquisition d'équipements privés de desserte routière, en eau potable et en eaux usées (réseaux privés d'aqueduc et de pompage d'égout)
6. Adoption du règlement n° 578-09 – Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout, par une dépense et un emprunt n'excédant pas 336 000 \$, remboursable sur 20 ans
7. **Période de questions**
8. Emprunt au fonds de roulement – travaux de rénovation et d'aménagement des bâtiments situés au 4, rue de la Patinoire et 1, rue Auclair
9. Octroi de contrat à *Les Entreprises Clermont Vallée (PEEQ)* et emprunt au fonds de roulement – travaux de rénovation et

- d'aménagement des bâtiments situés au 4, rue de la Patinoire et  
1, rue Auclair  
10. Levée de la séance extraordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**019-09      Avis de motion – Règlement décrétant des travaux d'aménagement de trottoirs dans la municipalité**

**M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER** donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement décrétant des travaux d'aménagement de trottoirs dans la municipalité.

**020-09      Adoption du règlement n° 577-09 – Règlement visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 577-09 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD  
ET RÉSOLU :**

**QUE** le règlement n° 577-09 ayant pour titre « *Règlement visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec* ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**021-09      Autorisation de signature – entente pour l'acquisition d'équipements privés de desserte routière, en eau potable et en eaux usées (réseaux privés d'aqueduc et de pompage d'égout)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite municipaliser les réseaux privés (routier, d'aqueduc et d'égout) sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de municipaliser les réseaux privés d'aqueduc et de pompage d'égout situé sur les rues de l'Azalée, des Dahlias, des Pivoines et des Quatre-Temps.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD  
ET RÉSOLU :**

**QUE** Messieurs le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer cette entente ainsi que tous les documents relatifs à celle-ci pour et au nom de la Municipalité.

**QUE** la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption d'un règlement décrétant l'achat d'équipements privés de desserte routière en eau potable et en eaux usées et devant être approuvé par les personnes habiles à voter ainsi que par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**022-09      Adoption du règlement n° 578-09 – Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives aux réseaux d’aqueduc et d’égout, par une dépense et un emprunt n’excédent pas 336 000 \$, remboursable sur 20 ans**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 578-09 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD  
ET RÉSOLU :**

**QUE** le règlement n° 578-09 ayant pour titre « *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives aux réseaux d’aqueduc et d’égout, par une dépense et un emprunt n’excédent pas 336 000 \$, remboursable sur 20 ans* ».

**Adoptée à l’unanimité des conseillers**

**023-09      Période de questions**

Aucun citoyen n’était présent à cette séance extraordinaire.

**024-09      Emprunt au fonds de roulement – travaux de rénovation et d’aménagement des bâtiments situés au 4, rue de la Patinoire et 1, rue Auclair**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L’ÉCUYER  
ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil emprunte au fonds de roulement un montant de 25 000 \$, **remboursable sur cinq (5) années**, à compter de l’année 2010, afin de procéder aux travaux de rénovation et d’aménagement des bâtiments situés au 4, rue de la Patinoire et 1, rue Auclair.

**Adoptée à l’unanimité des conseillers**

**025-09      Octroi de contrat à *Les Entreprises Clermont Vallée (PEEQ) inc.* – travaux de rénovation et d’aménagement des bâtiments situés au 4, rue de la Patinoire et 1, rue Auclair**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 024-09;

**CONSIDÉRANT** les offres de service n° 1511 et 1512, datée du 21 janvier 2009.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L’ÉCUYER  
ET RÉSOLU :**

**D’** octroyer un contrat pour la somme de 16 707 \$ (avant les taxes applicables) à *Les Entreprises Clermont Vallée PEEQ inc.* afin de procéder aux travaux de rénovation et d’aménagement des bâtiments situés au 4, rue de la Patinoire et au 1, rue Auclair.

**Adoptée à l’unanimité des conseillers**

**026-09      Levée de la séance extraordinaire**

**IL EST PROPOSÉ, À 19 H 40, PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN  
ET RÉSOLU :**

**DE** lever la séance extraordinaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.**

---

**PIERRE VALLÉE**  
Maire

---

**GAÉTAN BUSSIÈRES**  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier